

Installer une nouvelle Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE)

Les collectivités peuvent solliciter le SDES pour des conseils, une assistance et la mise en place de nouvelle(s) IRVE, les démarches sont détaillées ci-après :

● Gestion SDES ● Gestion Collectivité



Le SDES peut participer aux coûts d'investissement **jusqu'à 50%**
Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.sdes73.com

Vos contacts dédiés :

Floran BERARD
✉ f.berard@sdes73.com ☎ 06 23 09 66 69
Ludovic GULLON
✉ l.gullon@sdes73.com ☎ 07 57 18 75 77

